

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 13930 - La signification du hadith: pas de hibou, pas de Safar, pas de position et pas de monstre (ghoul)!

---

### question

J'ai lu un hadith étrange qui nie l'hibou, le Safar , la position et le monstre( ghoul). Que signifient ces expressions?

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Le hanbalite , Ibn al-Mouflih, dit:« On lit dans al-Mousnad, dans les deux Sahih et ailleurs que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **Pas de hibou ni de Safar**. Mouslimet d'autres ajoutent: **Pas de position ni de ghoul**. Le terme hammah est le singulier de hamm. Les arabes de l'époque antéislamique disaient: chaque fois que quelqu'un meurt et est enterré, un hibou sort de sa tombe. Les arabes croyaient que les os du mort se transforment en un hibou qui s'envolait. Ils disaient que l'oiseau sortait de la tête tué et ne cessait de répéter: **Donnez-moi à boire jusqu'à ce qu'il soit vengé et que son meurtrier soit tué**.

L'expression : **Pas de Safar** renvoie au mauvais augure qu'ils tiraient de l'avènement de Safar. C'est pourquoi le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) dit: **Pas de Safar**. On dit que les arabes croyaient que le ventre contient un vers qui nuit à l'individu quand il accomplit un rapport sexuel et que le vers se transmet (par contagion). La loi religieuse a annulé tout cela.

Malick a dit :«Les arabes antéislamiques désacralisaient Safar une année et le déclarait sacré l'autre année.

Le terme naw est le singulier de anwaa. Il désigne les 28 positions de la lune dont le Très-haut dit:

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

**Et la lune, Nous lui avons fixé des positions.** Elle occupe à l'ouest toutes les treize nuits une position à l'entrée de l'aube. Une autre position fait face à la première en même temps à l'est. Elles (les positions) disparaissent totalement avec la fin de l'année. Les arabes croyaient que la disparition d'une position et l'apparition de celle qui lui fait face entraîne la chute de la pluie. Dès lors, ils attribuaient la pluie à la position et disaient: « nous avons reçu la pluie à l'apparition de la position telle. Celle-ci est appelée naw car quand l'une des positions situées à l'ouest disparaissait, une autre apparaissait à l'est. On dit encore que le terme naw peut signifier disparaître puisqu'il fait partie des mots qui peuvent désigner une chose et son contraire.

Quant à ceux qui considèrent que la pluie vient d'Allah Très-haut, leur usage de l'expression : **Nous avons reçu la pluie à l'apparition d'une position telle** signifie tout simplement qu'Allah a lié habituellement la descente de la pluie à ce phénomène. Nous avons enregistré une divergence à propos de l'interdiction ou de la réprobation de l'usage d'une telle expression.

Le terme ghoul est le singulier de ghiilaan: une espèce de djinn, de diables. Les arabes croyaient que des monstres apparaissaient aux hommes dans le désert et changeaient de couleur plusieurs fois et égaraient les gens loin de leur chemin et les faisait périr.. Cette croyance fut écartée et annulée par la loi religieuse. On dit qu'on n'entend pas nié l'existence du ghoul mais on entend annuler la croyance arabe le concernant , notamment sa capacité à changer de couleur et à faire périr. Dans ce cas, l'expression pas de ghoul signifie qu'il ne peut égarer personne. Ce que atteste le dernier hadith: **Pas de ghoul mais ce sont des saali.** Ce hadith est rapporté par Mouslim et par d'autres. Saali désigne les magiciens des djinns puisqu'il y a aussi parmi ces derniers des magiciens qui brouillent et font apparaître des hallucinations.»

Al-Khallal a rapporté d'après Tawous qu'un homme l'accompagnait au moment où un corbeau cria. Le compagnon dit : **Bien , bien.** Tawous lui dit: **Quel bien pourrait provenir de ceci? Ne m'accompagnes plus.** Al-Aadaab ach-chariyya (3/369-370).

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Ibn al-Qayyim dit: «Certains soutiennent que les propos prophétiques: **Qu'une personne saine ne se rende auprès d'une personne malade.** sont abrogés par sa parole: **Pas de contagion.** Ce qui est inexact comme l'indique ce qui vient d'être dit, à savoir que ce qui est interdit représente une chose différente de ce qui est permis. Ce que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a entendu nier en disant: **Pas de contagion , pas de Safar** répond à la situation des polythéistes qui croyaient le contraire sur la base de leur raisonnement par analogie. Quant à l'interdiction prophétique portant sur la fréquentation par une personne saine d'une personne malade, elle peut être interprétée de deux manières: la première exprime la crainte d'amener les gens à considérer que Allah Très-haut pourrait décréter comme une contagion. Ceci perturbe celui qui fréquente un malade et l'expose à croire en la contagion. Or la non fréquentation d'un malade ne met l'individu nullement à l'abri de la maladie. La deuxième manière consiste à dire que le fait d'introduire une personne saine auprès d'une autre malade peut être la cause de la création par Allah Très-haut de la maladie chez la personne saine. Allah le Transcendant peut empêcher l'effet de la cause grâce à un facteur qui annule la causalité. Ceci relève de la foi pure en l'unicité absolue d'Allah qui est tout le contraire de l'état des polythéistes.

C'est de ce chapitre que relève cette négation du Transcendant de l'intercession au jour de la Résurrection en ces termes: **Point de vente, pont d'amitié et point d'intercession.** Ceci ne comporte aucune contradiction, compte tenu des hadiths concordants qui affirment clairement l'intercession. Le Transcendant n'a nié que l'intercession que les polythéistes affirmaient et qui consistait à ce que l'intercesseur se présentait devant le destinataire de l'intercession et n'attendait pas son autorisation. Quant à l'intercession affirmée par Allah et Son Messager , elle ne sera entretenue qu'après l'autorisation du sollicité , conformément à Sa parole: **Qui intercèdera auprès de Lui sans Son autorisation?** et Sa parole: **Ils n'intercèderont qu'au profit de ceux qu'Il aura agréés.** et Sa parole: **L'intercession ne profitera auprès de Lui qu'à celui qui y aura été autorisé.** Hachiyatou Tahdhiibi Sunani Abi Dawoud (10/289-291).

Allah est celui qui assiste à atteindre ce qui est juste.